Concours et examens professionnels

Rapport du président de jury

Concours de Technicien principal de 2e classe

Session 2024

Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne
10, points de vue - CS 40056 - 77564 Lieusaint Cedex
Tél. 01 64 14 17 77 – concours@cdg77.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3
Le conventionnement 3
La présentation du cadre d'emplois 3
Les conditions d'accès au cadre d'emplois 4
Les dates d'inscription 4
L'élaboration des sujets (si nationaux) 4
L'ADMISSIBILITE 4
Les épreuves écrites 4
Les moyennes 4
L'évaluation des épreuves écrites 6
Le seuil d'admissibilité 11
L'ADMISSION 11
L'épreuve orale 11
Les moyennes 11
L'évaluation de l'épreuve orale 12
Le seuil d'admission 13
LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION 14
Les inscrits, présents, admissibles et admis 14
Le profil des candidats 15
CONCLUSION 19

INTRODUCTION

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade de Technicien principal de 2e classe.
Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.
Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement des concours interne, externe et troisième concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

Le conventionnement

Les concours de Technicien principal de 2e classe sont organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France et les Centres départementaux de gestion de la Région Centre / Val-de-Loire.

La présentation du cadre d'emplois

Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Les titulaires des grades de technicien principal de 2e et de 1re classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant.

Les conditions d'accès au cadre d'emplois

Les conditions d'accès au grade de Technicien principal de 2e classe, ainsi que les conditions d'organisation des épreuves sont régies par les textes réglementaires suivants :

- le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Les dates d'inscription

Les inscriptions se sont déroulées du 19 septembre au 25 octobre 2023, la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 2 novembre 2023, cachet de la poste faisant foi.

L'élaboration des sujets (si nationaux)

Les concours ont été organisés sur la base de sujets nationaux pour les épreuves écrites d'admissibilité. Le pilotage de l'opération a été effectué par le CIG de la Petite couronne, en collaboration avec le CDG 54 (Meurthe-et-Moselle), le CDG 69 (Rhône), le CIG de la Grande couronne et le CDG 69 (Rhône) pour la contribution pédagogique.

L'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale du 11 avril 2024 sur le site de Centrex à Noisy-le-Grand.
Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la date ci-dessous en fonction de leur voie d'accès et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire ou matériels spécifiques…)

Concours externe

- Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

Concours interne et 3e concours

- La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1)
- Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée :

quatre heures ; coefficient 1) ;

Les moyennes

- Moyennes et notes de l'épreuve de rapport par spécialité

	Moyenne Rapport			Note la + haute			Note la + faible			Nbre de notes éliminatoires		
	Int	Ext	3e	Int	Ext	3e	Int	Ext	3e	Int	Ext	3e
Bâtiments, génie civil	7,33	7,5	9,33	18,5	15,5	18	0,5	0,5	1,75	20	19	3
Réseaux, voirie et infrastructures	9,49	8,87	11,62	17,5	15,5	15	3,5	1	8	4	5	/
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8,97	9,94	8,31	17	18,5	16	2,5	1	1,25	8	11	1
Aménagement urbain et développement durable	7,33	6,15	6,5	10,5	10,25	6,5	1	1,75	/	1	5	/
Déplacements, transports	9,17	10,43	10,25	16	16,75	10,25	5,25	2	/	/	1	/
Espaces verts et naturels	7,99	10,44	6,62	16,5	17	13,5	0,25	2	2,5	8	5	2
Ingénierie, informatique et système d'information	9,76	9,35	10,14	17	16,75	14,25	0	1,75	8	4	9	/
Services et intervention techniques	8,99	10,76	10,85	15,25	16,25	12,75	0	0	4,5	4	1	1
Métiers du spectacle	10,27	10	11	14	15	12,5	6	6,5	8	/	/	/
Artisanat et métiers d'art	10,67			12			8,5			/		
GÉNÉRAL	8,77	9,4	9,64	18,5	18,5	18	0	0	1,25	49	56	7

- Moyennes et notes de l'épreuve d'étude de cas par spécialité

	Moyenne Étude de cas		Note la + haute		Note la + faible		Nbre de notes éliminatoires	
	Int	3e	Int	3e	Int	3e	Int	3e
Bâtiments, génie civil	9,03	10,25	13	16,5	2,25	5,25	3	/
Réseaux, voirie et infrastructures	9,65	8,53	16,25	11,75	1,5	4	3	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9,32	8,9	16,5	13	1,25	3,75	10	3
Aménagement urbain et développement durable	8,05	5,25	11	5,25	3,75	/	2	/
Déplacements, transports	7,7	8,25	13	8,25	0,5	/	2	/
Espaces verts et naturels	8,75	10,83	16	13,75	1,5	9	7	/
Ingénierie, informatique et système d'information	8,15	9,14	15	15,5	0	2,5	4	1
Services et intervention techniques	8,2	10,27	14,5	15,25	0,25	3,75	7	1
Métiers du spectacle	9,42	8,42	13	8,5	0	8,25	2	/
Artisanat et métiers d'art	11,92		14,25		9		/	
GÉNÉRAL	8,92	9,46					40	6

Toute absence ou note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entrainait l'élimination du candidat.

L'évaluation des épreuves écrites

ÉPREUVE DE RAPPORT PAR SPÉCIALITÉ

Bâtiment, Génie Civil :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade avec un thème qui s'inscrit dans la notion de développement durable pour lequel les agents doivent impérativement se former.
Les candidats ont une assez bonne maitrise du cadre de présentation du rapport technique.

En revanche est relevé une mauvaise valorisation des documents supports qui pénalise la synthétisation des informations importantes voire essentielles. Il y a très peu d'apport de connaissances personnelles.
Il est nécessaire de faire une préparation au concours (soit par les formations existantes, soit de manière personnelle).

Réseaux, voirie et infrastructures :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade, mais jugé un peu long par rapport au temps imparti de l'épreuve. Très bonne qualité et complétude des documents mais cela nécessitait un temps de lecture important.
Dans l'ensemble est constaté une bonne structuration des rapports avec une maitrise du domaine de la voirie. La synthèse des documents est suffisamment neutre. Il y a une maitrise du mode projet bien révisée.
En revanche, il y a peu de propositions en apport personnel (uniquement celles figurant dans les documents) et sont souvent peu réalistes. Enfin est constaté, une mauvaise gestion du temps (copies inachevées ou fins bâclées).
Il est conseillé d'inclure davantage les partenaires pertinents dans le mode projet ; de mieux mettre en valeur ses connaissances et expériences professionnelles dans les propositions ; de mieux identifier les éléments essentiels dans les synthèses.

Prévention, gestion des risques, hygiène et restauration :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade, d'actualité et très bien fourni en documents.
Le formalisme du rapport (présentation, plan) et le mode projet sont maitrisés. Il y a une bonne compréhension et un intérêt pour le sujet d'actualité.
Cependant, les qualités rédactionnelles sont à revoir. Des candidats rencontrent des difficultés à prendre du recul sur le dossier et la méthodologie de projet pour apporter des connaissances personnelles.
Il est conseillé de mieux gérer son temps, se préparer (par ex. via le CNFPT), consulter les annales et lire des revues professionnelles.

Aménagement urbain et développement durable :

Les candidats disposent d'une bonne formation à la méthodologie de projet.
Cependant, ils ne fournissent pas suffisamment d'éléments opérationnels.
Il est conseillé d'utiliser à bon escient ses connaissances acquises en formation en fonction du sujet, et de travailler les propositions.

Déplacements, transports :

Un sujet abordable qui cible bien la spécialité. La documentation est suffisamment exhaustive pour répondre au sujet.
Les candidats ont une bonne rédaction et font bon usage des documents.
Cependant, il y a encore trop peu d'utilisation des ressources personnelles.
Il faut mettre en valeur les expériences professionnelles et également prendre davantage de recul sur les documents.

Espace verts et naturels :

Le niveau du sujet est adapté au grade et thème concret. La thématique est d'actualité, et le sujet présente différents aspects de la problématique.
Les candidats se distinguent par la qualité de leur expression ainsi qu'une lecture et une analyse structurées du dossier, mettant en valeur les informations essentielles. En revanche, on observe un manque de prise de recul par rapport aux documents, l'absence de certaines notions importantes, une conduite de projet insuffisamment développée et des propositions qui ne répondent pas toujours pleinement à la commande.
Il est conseillé de bien suivre la méthodologie de projet du CNFPT, de s'appuyer davantage sur les documents expériences et de faire des propositions plus concrètes.

Ingénierie, informatique et systèmes d'information :

Le sujet est d'actualité avec le Conseil National du Numérique et la dématérialisation en marche dans l'Administration publique. Le dossier présente bien la fracture numérique qui touche les usagers mais aussi les personnels publics et la nécessité d'y remédier.
Les candidats se distinguent par une bonne compréhension du sujet à partir du dossier ainsi qu'un formalisme de rapport satisfaisant. Cependant, on relève un manque de méthodologie dans la conduite de projet, de nombreuses copies ne comportant que le rapport sans propositions concrètes, des introductions souvent peu pertinentes et une valorisation trop limitée de leurs connaissances professionnelles.
Il est conseillé de respecter les consignes, notamment de formalisme (en-tête, titres, parties/sous-parties), et de travailler les propositions opérationnelles avec des apports juridiques et en marchés publics.

Services et interventions techniques :

Un sujet simple, adapté et facilement compréhensible grâce aux documents.
Les candidats ont su faire preuve d'une bonne compréhension de la commande et de la thématique, ce qui leur a permis de proposer un plan bien structuré et cohérent. En revanche, leurs travaux manquent souvent d'apports issus de leurs connaissances personnelles et révèlent d'importantes lacunes en matière de conduite de projet, sans oublier un formalisme du rapport parfois insuffisant.
Il est conseillé d'aller plus loin que la simple restitution des éléments des documents afin d'en prendre du recul pour les propositions opérationnelles. Une formation spécifique à ce genre d'épreuve est vivement conseillée.

Métiers du spectacle :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade.
Les candidats se distinguent par une bonne qualité rédactionnelle et une compréhension satisfaisante du sujet. Cependant, le formalisme du rapport reste globalement peu maîtrisé et la conduite de projet est, le plus souvent, insuffisamment développée voire absente.
Il est conseillé de mieux se préparer à l'épreuve (formation, lecture de la note de cadrage…).

Artisanat et métiers d'art : Pas de commentaire des membres du jury.

ÉTUDE DE CAS

Bâtiment, Génie Civil :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade qualifié d'excellent sujet par les correcteurs.
Les candidats montrent qu'ils sont bien formés et savent mobiliser un vocabulaire spécifique et adapté. En revanche, on constate un manque de préparation et d'attention dans la lecture des questions, ce qui nuit parfois à la précision et à la pertinence de leurs réponses.

Il est conseillé de mieux se préparer à l'épreuve (formation, lecture des annales…).

Réseaux, voirie et infrastructures :

Un sujet pertinent et intéressant, adapté au niveau du concours, complet et progressif.
Les candidats démontrent de bonnes connaissances techniques, qu'ils restituent de manière pertinente, et s'appuient sur une réflexion et une méthodologie adaptées. Toutefois, on observe un manque de soin apporté à la syntaxe ainsi que quelques hors-sujets, généralement dus à une compréhension imparfaite des questions posées.

Il est conseillé de bien lire les questions et les documents afin de mieux analyser le sujet ; de mieux hiérarchiser les idées ; et de prêter à attention à la forme (syntaxe,…).

Prévention, gestion des risques, hygiène et restauration :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade en termes de niveau de difficulté ; mais fondé sur une seule fiche métier alors que les candidats ont des origines diverses.
Les candidats se distinguent par des réponses synthétiques et bien structurées, qui témoignent d'une bonne organisation des idées. En revanche, des difficultés persistent dans la gestion du temps et le respect des consignes de présentation, ainsi qu'un manque d'approfondissement du sujet et des questions posées.

Il est conseillé de mieux se préparer et s'entrainer, de mieux analyser les documents et de soigner la structure des plans et la syntaxe.

Aménagement urbain et développement durable :

Un sujet plutôt adapté à la catégorie et au grade. Les questions 2 et 5 ont souvent été mal comprises et mal interprétées.
Les candidats manquent de force de proposition et de solutions concrètes.

Il est conseillé de se projeter davantage dans le poste.

Déplacements, transports :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade.
Les candidats présentent une rédaction soignée et une orthographe globalement correcte. En revanche, leurs copies manquent de références à leurs expériences professionnelles, ce qui limite la richesse et la profondeur de leurs propos.
Il faut mettre en valeur les expériences professionnelles et également prendre davantage de recul sur les documents.

Espace verts et naturels :

Un sujet particulièrement bien adapté au grade. Les documents sont complets et permettent de répondre au mieux aux questions.
Les candidats se distinguent par une bonne qualité rédactionnelle, une présentation soignée de la note et un formalisme satisfaisant. Le tableau de la question 2b) ainsi que la question sur la gestion différenciée ont, par ailleurs, été bien traités. Toutefois, on relève un manque de rigueur dans la syntaxe et la persistance de fautes d'orthographe ; les esquisses, parfois monochromes, manquent ainsi de lisibilité et de mise en valeur. De plus, le traitement des cours « oasis » se limite souvent à un simple espace vert, et les candidats n'adoptent pas toujours pleinement la posture attendue d'un technicien principal de 2e classe.
Il est conseillé de suivre une formation accompagnée de lectures professionnelles pour augmenter les connaissances des candidats.

Ingénierie, informatique et systèmes d'information :

Un sujet adapté à l'épreuve avec un ensemble de questions accessibles pour un concours de ce niveau.
Les copies témoignent, pour certaines, d'une bonne appropriation de la méthodologie de conduite de projets ainsi que de réponses précises aux questions posées, ce qui constitue un point fort notable. En revanche, plusieurs copies révèlent une mauvaise compréhension de l'exercice, accompagnée d'un trop grand nombre d'erreurs d'orthographe, ce qui en constitue les principales faiblesses.
Il est conseillé de mieux préparer l'épreuve : bien lire les documents, savoir faire une synthèse et revoir la méthodologie de conduite de projet.

Services et interventions techniques :

Un sujet adapté à la catégorie et au grade, mais des questions souvent incomprises car les candidats. Dans l'ensemble, les candidats font preuve d'une bonne connaissance technique, ce qui constitue un point fort appréciable. Toutefois, plusieurs d'entre eux présentent un niveau insuffisant, manifestement lié à un manque de préparation au concours, se traduisant par un défaut d'organisation, des réponses incomplètes et parfois hors sujet.
Il est conseillé de se préparer davantage avec les annales ou la formation CNFPT par exemple.

Métiers du spectacle :

Un sujet plutôt adapté bien qu'un peu complexe notamment le schéma qui a été très peu complété. Les candidats se distinguent par une bonne rédaction de la note, ce qui constitue un point fort notable. En revanche, des lacunes apparaissent concernant les schémas ainsi que les connaissances techniques en réseaux, qui représentent les principales faiblesses observées.

Artisanat et métiers d'art : Pas de commentaire des membres du jury.

Le seuil d'admissibilité

Après délibération et vote, le jury a arrêté la liste des candidats admissibles aux concours à 356 candidats

Après délibération et vote, le jury arrête les listes des candidats admissibles aux concours à 356 candidats et le seuil d'admissibilité, répartis comme suit :

- Externe : 10/20
- Interne : 10/20
- 3e concours : 10/20

La moyenne des admissibles est de :
- Externe : 12,66/20
- Interne : 11,87/20
- 3e concours : 12,34/20

L'ADMISSION

L'épreuve orale

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées 23, 24 et 25 septembre 2024 sur le site du Centre Départementale de Gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint.

Les moyennes

	Moyenne de l'épreuve orale	Note la + élevée	Note la + faible	Nombre de notes éliminatoires (<5)
EXTERNE	12,65	20	2,75	6
INTERNE	12,7	19	5	0
3e CONCOURS	12,02	20	5	0

	INTERNE				EXTERNE				3e CONCOURS			
	Nbre d'admissibles	Présents à l'oral	Moyenne épreuve orale	Moyenne générale	Nbre d'admissibles	Présents à l'oral	Moyenne épreuve orale	Moyenne générale	Nbre d'admissibles	Présents à l'oral	Moyenne épreuve orale	Moyenne générale
Bâtiment, génie civil	15	15	13,13	**12,58**	15	15	12,65	**12,78**	9	9	9,28	**11,35**
Réseaux, voirie et infrastructures	22	22	11,71	**11,76**	24	23	13,9	**12,92**	4	4	15	**13,19**
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	30	30	12,27	**11,86**	59	58	13,19	**13,18**	5	5	15,95	**13,45**
Aménagement urbain et développement durable	3	3	11,92	**11**	1	1	6,5	**8,38**				
Déplacements, transports	4	4	12,38	**11,4**	7	7	13,54	**13,27**				
Espaces verts et naturels	13	12	15,5	**13,39**	39	39	12,54	**12,87**	1	1	16,5	**14,58**
Ingénierie, informatique et système d'information	10	10	15,02	**13,69**	35	35	12,29	**12,46**	3	3	15,33	**14,03**
Services et intervention techniques	16	14	10,89	**11,37**	21	20	10,51	**12,04**	9	9	10,22	**11,46**
Métiers du spectacle	5	4	12,06	**11,63**	2	2	11,5	**12,62**	2	2	9,5	**10,12**
Artisanat et métiers d'art	2	1	15	**13,75**								
	120	**115**	**12,7**	**12,24**	**203**	**200**	**12,65**	**12,78**	**33**	**33**	**12,02**	**12,19**

L’évaluation de l’épreuve orale

Le niveau des candidats se révèle très variable, allant de prestations éliminatoires à des entretiens d'excellente qualité, avec des évaluations oscillantes entre "assez faible" et "excellent". Cette hétérogénéité marque une forte disparité entre les candidats. Toutefois, malgré ces écarts, une majorité d'entre eux affichent un bon niveau, ce qui permet de qualifier le niveau global d’assez élevé.

Les candidats se distinguent par plusieurs points forts, à commencer par des exposés bien préparés, témoignant d’un réel effort et d’une certaine rigueur. Leur bonne maîtrise des connaissances, notamment dans leur spécialité, ainsi que leurs compétences techniques solides, renforcent la qualité de leurs prestations. La richesse et la diversité de leurs parcours professionnels apportent une réelle valeur ajoutée aux présentations. De plus, celles-ci sont globalement soignées, bien structurées et révélatrices d’une bonne expression et d’une maîtrise du métier. Enfin, certains candidats se démarquent par une préparation particulièrement adaptée aux attentes du concours, faisant preuve de curiosité et d’engagement.

Cependant, plusieurs faiblesses ont été relevées chez certains candidats, notamment un manque de préparation, en particulier pour l’oral et les aspects techniques du concours. Leurs connaissances techniques se révèlent souvent limitées, notamment en dehors de leur domaine de spécialité. Cette focalisation étroite traduit un manque d’ouverture et de curiosité envers d’autres champs de compétence. Par ailleurs, les candidats montrent une maîtrise insuffisante des enjeux institutionnels, territoriaux et budgétaires, ainsi que des aptitudes managériales parfois faibles. Enfin, un déficit de vision globale sur le cadre d’emplois et l’environnement professionnel territorial est également observé, ce qui limite leur capacité à se projeter pleinement dans les missions attendues.

Le seuil d’admission

Après délibération et vote, le jury a arrêté la liste des admis à 282 candidats

Après délibération et vote, le jury arrête la liste des candidats admis à **282 candidats** répartis comme suit :

Spécialités	Seuils retenus			Nombre de candidats retenus			
	Int.	Ext.	3e voie	Int.	Ext.	3e voie	TOTAL
Bâtiment, génie civil	10,5	10	10,58	15	14	5	34
Réseaux, voirie et infrastructures	10	10,5	11,92	19	22	4	45
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11,42	12	11,58	22	38	5	65
Aménagement urbain et développement durable	10,75	-	-	3	0	-	3

Déplacements, transports	11,17	10,5	-	3	7	-	10
Espaces verts et naturels	10,92	10,5	14,58	11	31	1	43
Ingénierie, informatique et système d'information	11,67	10,63	13,25	9	26	3	38
Services et intervention techniques	10,33	10	10,83	12	17	8	37
Métiers du spectacle	10,92	11,5	10,33	3	2	1	6
Artisanat et métiers d'art	13,75	-	-	1	-	-	1
				98	**157**	**27**	**282**

La moyenne des admis par concours (toutes spécialités confondues) :

- Interne : 12,64
- Externe : 13,42
- 3e concours : 12,8

La moyenne générale par concours (toutes spécialités confondues) :

- Interne : 12,16
- Externe : 12,78
- 3e concours : 12,19

LES PRINCIPALES DONNEES DE LA SESSION

Les inscrits, présents, admissibles et admis

	EXTERNE	INTERNE	3e CONCOURS	TOTAL
Nombre de postes	**229**	**141**	**86**	**456**
Nombre d'admis à concourir	**582**	**478**	**93**	**1153**
Nombre d'admissibles	**203**	**120**	**33**	**356**
Nombre de candidats présents à l'oral	**200**	**115**	**33**	**348**
Nombre d'admis	**157**	**98**	**27**	**282**

- LA RÉPARTITION PAR ORIGINE PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE -

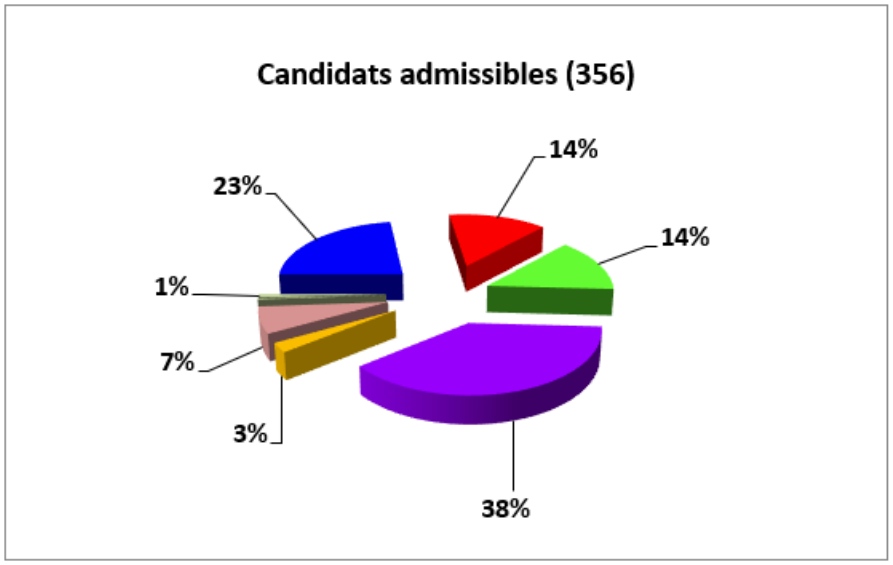

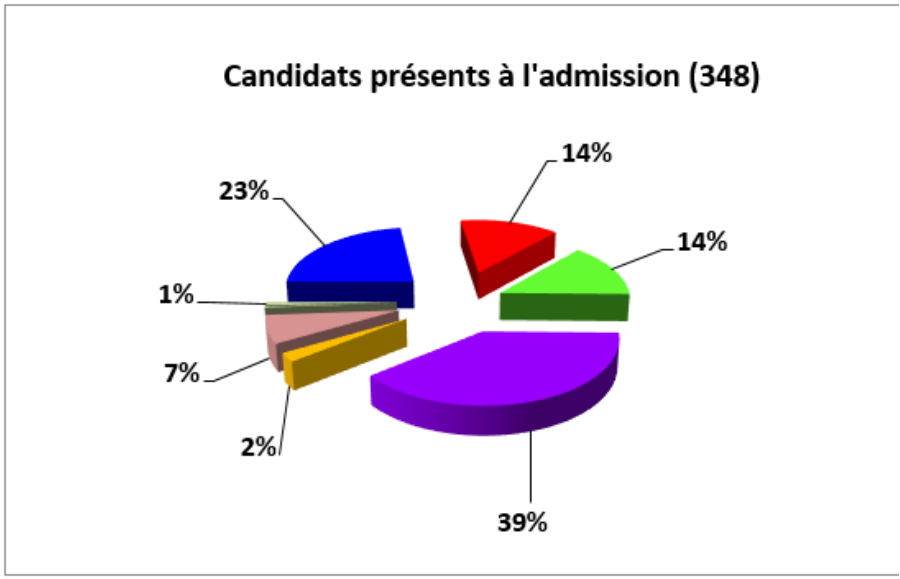

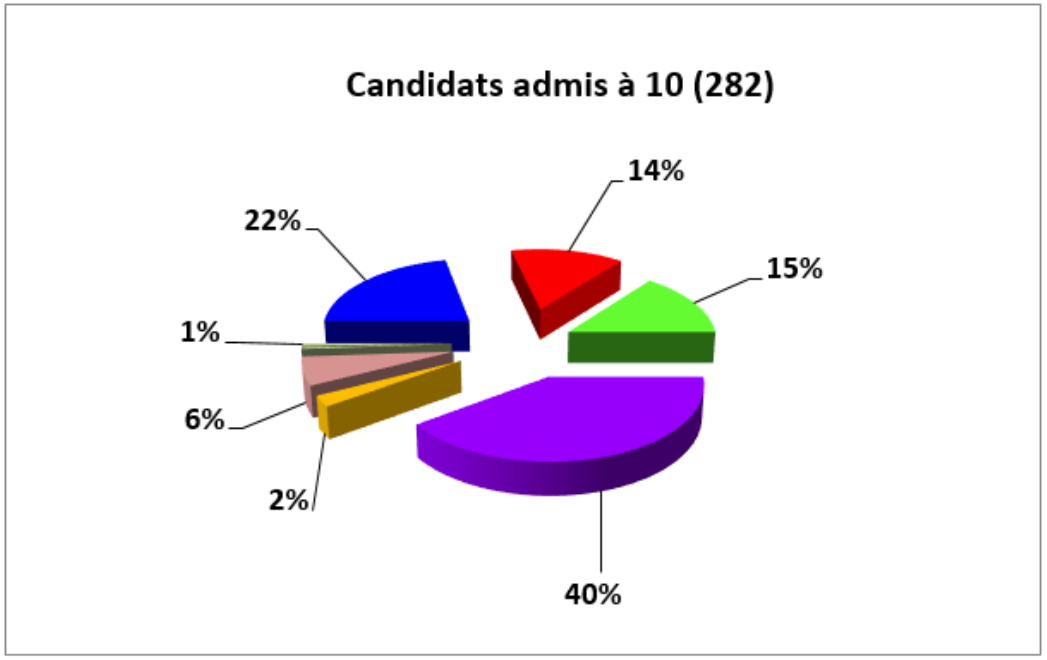

- RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGE -

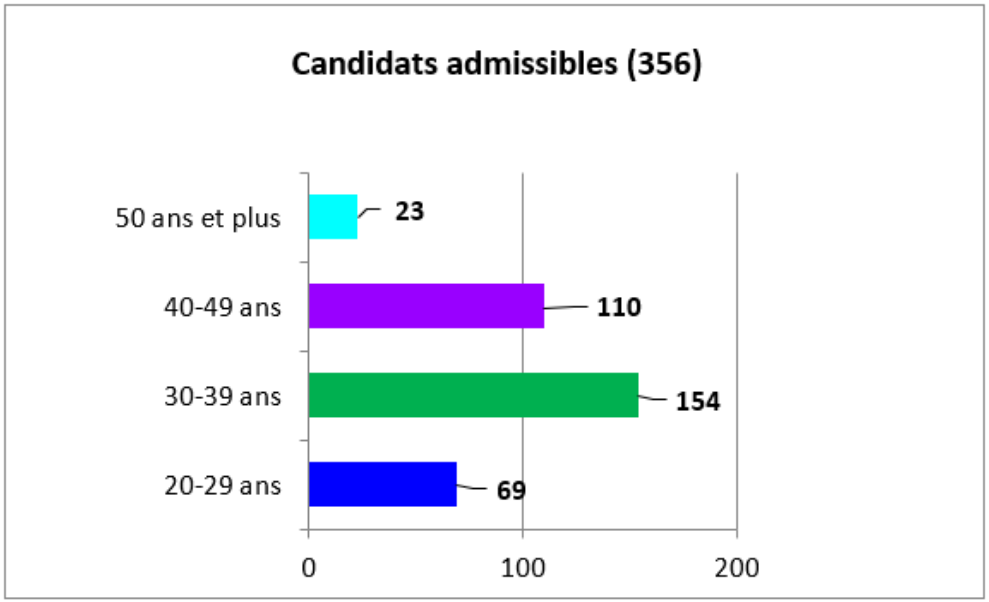

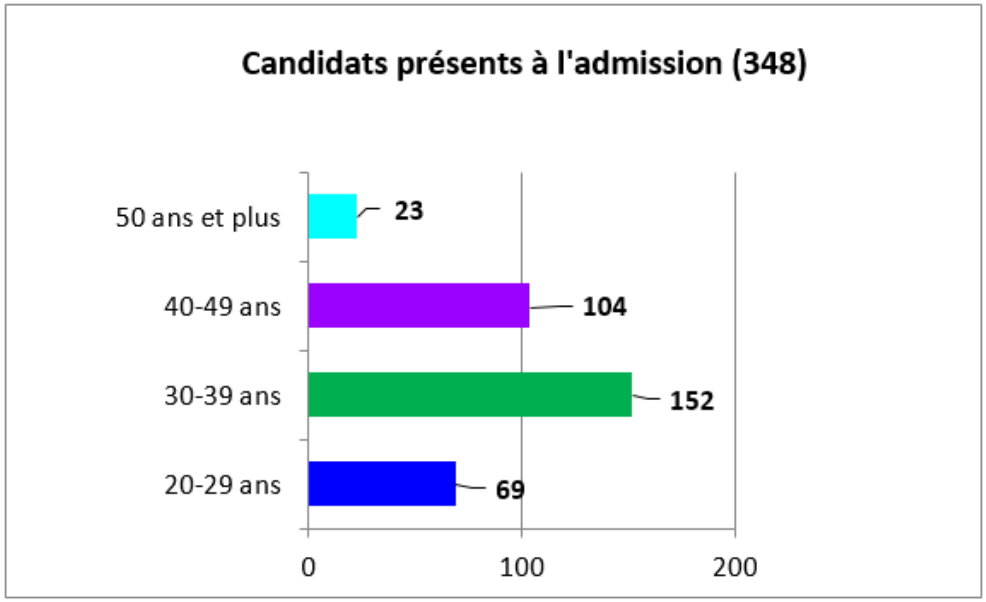

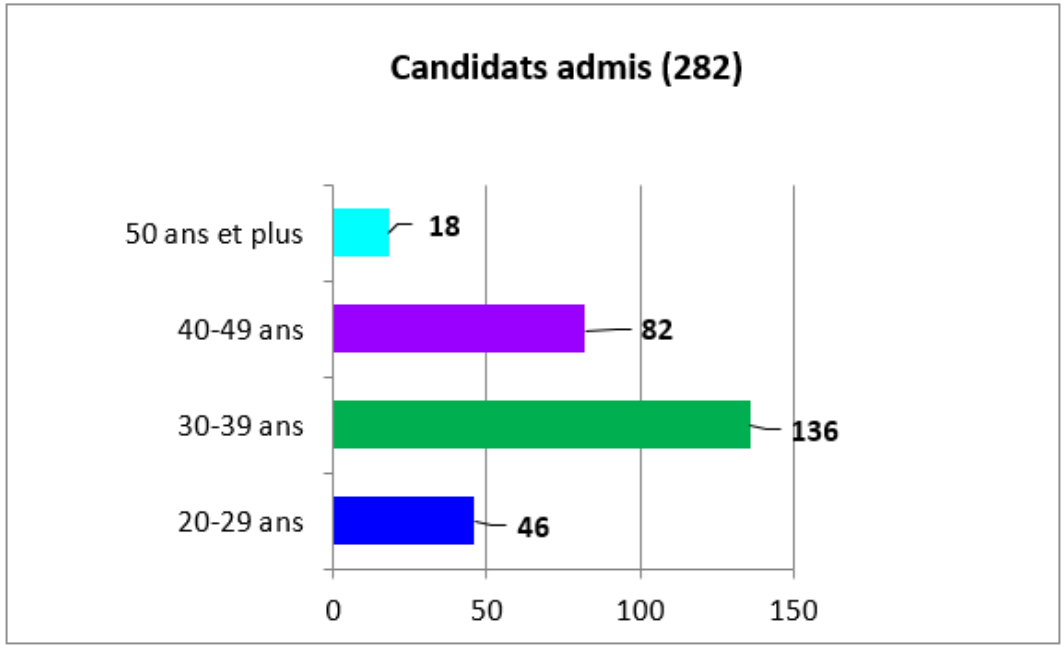

- LA RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR GENRE -

Nombre d'admissibles à 10 (356)		Nombre de présents à l'admission (348)		Nombre de candidats admis à 10 (282)	
FEMME	**HOMME**	**FEMME**	**HOMME**	**FEMME**	**HOMME**
125	**231**	**121**	**227**	**98**	**184**
35,11 %	**64,89 %**	**34,77 %**	**65,23 %**	**34,75 %**	**65,25 %**

LE NIVEAU DE DIPLÔMES

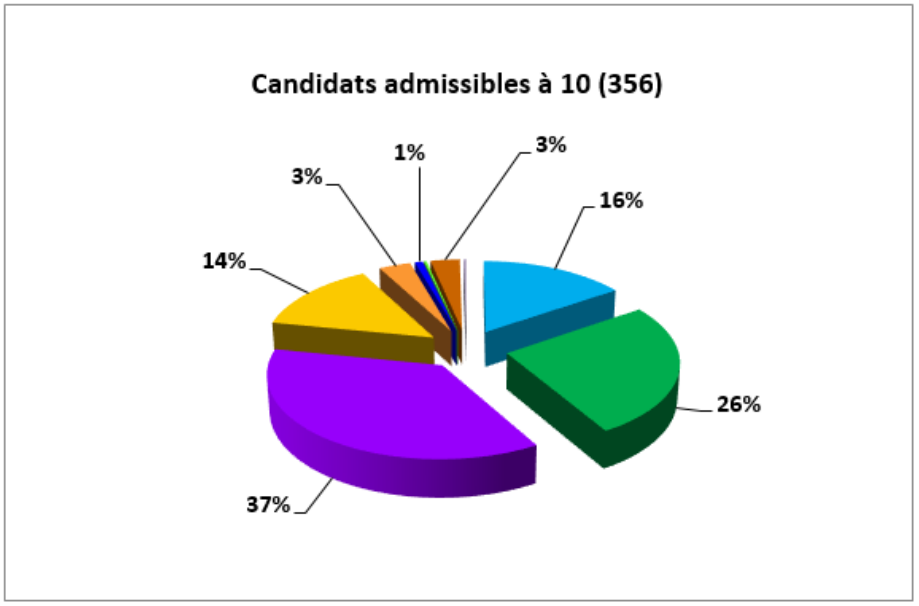

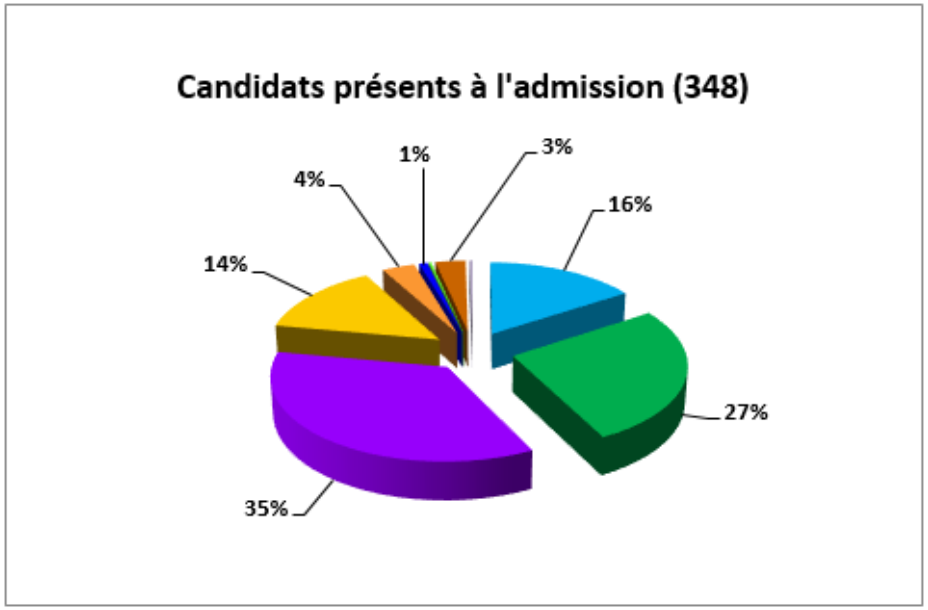

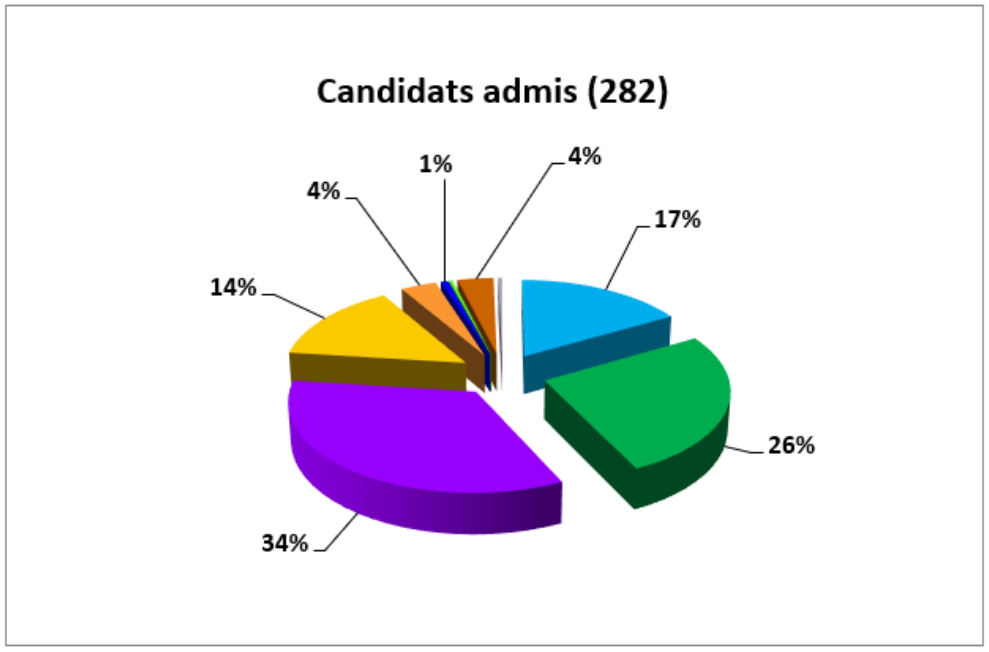

- Niveau 8 (Doctorat)
- Niveau 7 (Master) (ex niveau I)
- Niveau 6 (Licence)
- Niveau 5 (BTS, DEUG…)
- Niveau 4 (BAC)
- Niveau 3 (BEP, CAP…)
- Niveau 2 (BEPC) (ex niveau V bis)
- Niveau 1
- Mère ou père de 3 enfants
- Equivalence de diplôme

Candidats ayant déclarés avoir suivi la formation							
Admis à concourir		Admissibles		Présents à l'oral		Admis	
Nombre	% sur l'ensemble des candidats (1153)	**Nombre**	% sur l'ensemble des candidats (356)	**Nombre**	% sur l'ensemble des candidats (348)	**Nombre**	% sur l'ensemble des candidats (282)
322	*27,93*	**155**	*43,54*	**151**	*43,39*	**133**	*47,16*

CONCLUSION

Le taux de réussite de ce concours s'élève à 24,48 %

La liste d'aptitude prend effet le 21 octobre 2024.

Fait à Lieusaint, 17 octobre 2024

La Présidente du jury

Monique BOURDIER